

**Relevé de conclusions :**  
**Bureau CLD – lundi 4 juin 2012**  
Maison des Associations (Crémieu)

**Personnes présentes :**

Anne Améziane, Michel Chinchole, José Dias, Yves François, Yvan Gautronneau, Emmanuel Gindre, Pascal N'Kaoua, Eric Rodamel, Jean-Louis Sauvonnnet, Alain Varnet, Catherine Veyron, Claire Delorme (Animatrice CLD).

**Personnes excusées :**

Hervé Barres, Luc Bodet, André Mansiaux

**Ordre du jour :**

- Point sur l'activité du CLD
- Préparation de l'avis CLD sur l'avenant CDRA :
  - réactions des membres du bureau suite à la précédente réunion
  - élaboration d'un avis à partir des pistes de réflexion qui avaient été identifiées

---

## 1/ Point sur l'activité du CLD

**➤ Groupe de travail « Mobilité » :**

- 6 réunions (les lundis, toutes les 3 semaines), une dizaine de participants réguliers, prochaine rencontre le lundi 18 juin à 18h30.
- Préparation du **forum Mobilité** qui aura lieu le **jeudi 20 septembre** à partir de 18h (espace Ninon Vallin à Montalieu-Vercieu) :

La date du forum a été décalée au mois de septembre pendant la semaine européenne de la mobilité (du 16 au 22 septembre). Pendant cette semaine, l'Agence Mobilité Nord Isère prévoit de mener 11 actions au travers des 11 intercommunalités des 3 CDRA. Le forum du CLD pourra profiter de la communication associée à ces actions. Reporter la date du forum permet également de réaliser une communication plus efficace pour annoncer l'événement.

**Programme du forum :**

1/ un **espace d'exposition** (dans l'espace d'accueil de l'auditorium Ninon Vallin), présentation de panneaux pédagogiques accrocheurs pour le grand public et les élus.

*Thèmes des panneaux :*

- présentation du CLD
- coûts et impacts des transports
- historique CFEL
- projet tram-train
- synthèse étude Altermodal
- pédibus
- vélo

2/ une **conférence participative** (dans l'auditorium Ninon Vallin)

*Déroulement de la conférence :*

- ➔ Introduction : (15 minutes / président CLD et Agence Mobilité Nord Isère)
- Présentation rapide des grandes lignes de l'étude Altermodal et ses conclusions
- Expliquer les choix du groupe de travail du CLD de travailler sur les trois échelles de mobilité, raisonnement à l'échelle du citoyen
- Présentation des sujets et des exemples qui vont être abordés,

- ➔ Initiatives alternatives à l' « autosolisme » : (1h30 / 30 min par sujet dont 15 min réservées aux échanges, 2 intervenants sur chaque sujet présentant leur expérience : l'une du territoire de la Boucle du Rhône, l'autre extérieure au territoire)
  - Le transport à la demande : expériences de la MJC Pontoise et de communauté de communes Belley Bas Bugey
  - Le vélo : expériences de la Communauté de communes du Pays des Couleurs et de triporteurs et vélos à assistance électrique (sous la forme d'une démonstration)
  - Le pédibus : expériences de Sermérieu (la semaine du Pédibus organisée en mai) et de Beaumont-lès-Valence
- ➔ Perspectives : (15 min / président CLD et AMNI)
  - Présentation du rôle et des objectifs de l'agence de mobilité Nord Isère
  - Conclusion du forum

➤ **Groupe de travail « rapprochement école-entreprise » :**

- 1 réunion le 27 mars (prochaine rencontre : le mardi 19 juin), présence de 3 établissements scolaires du territoire.
- dernière rencontre reportée compte tenu du faible taux de participation

➤ **Départ d'un membre du bureau CLD :**

Hervé Barres quitte ses fonctions du Lycée Paul Claudel le 1<sup>er</sup> septembre pour rejoindre la délégation régionale de l'enseignement agricole privé.

## 2/ Préparation d'un avis sur l'avenant CDRA

➤ **L'avenant :**

*Voir document du groupe de pilotage CDRA distribué durant la réunion de bureau, dont voici un extrait :*  
Stratégie du territoire pour l'avenant :

- **pragmatisme et efficacité** : Resserrer le nombre d'actions - s'appuyer sur les maîtres d'ouvrages engagés dans leur projets - profiter d'une 6<sup>ème</sup> année de contrat pour consommer les crédits
- **Priorités aux actions structurantes** définies dans les schémas directeurs : Pôles urbains, Déplacements doux, Patrimoine, Mobilité, ViaRhône
- Exemplarité des projets au regard du **développement durable**

Principales modifications prévues dans cet avenant au CDRA :

- 1- Affirmation du **lien SCOT-CDRA** – Déclinaison des orientations du SCOT
- 2- **Prorogation sur l'année 2014** pour permettre l'engagement des crédits et se caler sur le calendrier des élections municipales.
- 3- Appui sur les **schémas directeurs** réalisés depuis 2009 : Pôles urbains, Déplacement doux, Mobilité, Patrimoine
- 4- Soutien plus important aux projets structurants suite à des schémas directeurs (actions 1-1 « pôles urbains » et 2-1 « déplacements doux ») : **Hausse des taux, déflafonnement des dépenses**
- 5- Accompagnement des **projets exemplaires** suite à des diagnostics Energie AGEDEN (action 7-2) : ex : Multiaccueil Isle Crémieu, Boulodrome Les Avenièrès, autre à définir
- 6- Programmation des **manifestations culturelles** (action 17-2)

➤ **Le calendrier :**

- ➔ **2 juillet 2012** : Comité de pilotage CDRA - validation du projet d'avenant, le CLD doit exprimer oralement son avis

→ 15 juillet 2012 : le CLD doit envoyer son avis à la Région

➤ **Les réactions du CLD :**

**Voir ci-dessous l'avis sur l'avenant du CLD (en cours de rédaction - merci d'annoter le document en utilisant une couleur de police différente).**

A suivre...

- **Action 12-3 : « Soutien des structures d'insertion sociale ».** Ce projet de mise en réseau des associations « Couleurs et senteurs » et « Bel Arc en Ciel » qui oeuvrent dans des secteurs complémentaires (production de fruits et légumes et atelier cuisine) n'a pas abouti. Le projet va certainement être relancé avec le partenariat entre ces deux associations et « Travail et Amitié » (Vivre Agir Ensemble).

- **Action 11-2 : « Valoriser l'artisanat d'art du territoire ».** L'ACABRED (Association des Commerçants et Artisans de la Boucle du Rhône en Dauphiné) pourrait reprendre cette action abandonnée par la Chambre des Métiers en proposant un projet visant notamment à fédérer les artisans.

Il serait intéressant aussi de voir dans quelle mesure les métiers de la lauze pourraient être encouragés et soutenus dans le cadre de cette action.

- **Action 14-2 : « Promotion touristique ».** Cette action est abandonnée et les dépenses qui étaient prévues devraient être basculées sur les actions de valorisation du patrimoine.

**Avis avenant :** chacun doit réagir par courriel ou par téléphone avant le mardi 19 juin 2012 pour que les remarques soient compilées et les modifications reproposées à l'ensemble des membres du bureau mais aussi au Conseil de Gouvernance.

**DOCUMENT DE TRAVAIL :**

**Avenant au CDRA Boucle du Rhône en Dauphiné :  
avis du Conseil Local de Développement**

*Le Conseil Local de Développement de la Boucle du Rhône en Dauphiné, dans son rôle d'accompagnement du travail des élus, a suivi l'élaboration de l'avenant au CDRA.*

*La réflexion pour la production d'un avis par le CLD s'est construite tout au long de ce premier semestre 2012 :*

→ *Le **bureau du CLD**, composé de 16 membres, s'est réuni 3 fois ce début d'année 2012 pour débiter la réflexion :*

- *le 16 janvier 2012 : une première rencontre fixant les priorités de travail pour le CLD cette année.*
- *le 6 février 2012 : suite au Comité de Pilotage, Vincent Cleux, animateur généraliste du CDRA et Christian Giroud, vice-Président du SYMBORD chargé du CDRA, ont présenté un bilan des actions du contrat entre 2009 et 2012.*
- *le 2 avril 2012 : les membres du bureau ont commencé à proposer des pistes de réflexions pour l'avenant qui doit être produit cette année.*

→ *Le **conseil de gouvernance du CLD**, composé des personnes candidates au bureau (30 membres), lors de sa réunion du 27 avril, a relevé des points de vigilance concernant l'avenant.*

→ *C'est lors de la réunion de bureau du 4 juin 2012 que les membres du CLD ont formalisé leur **avis sur l'avenant au CDRA**.*

Avant tout, le CLD tient à souligner l'importance de la prise en compte des quatre piliers du développement durable (économie, environnement, social et gouvernance partagée) dans l'ensemble des actions du CDRA. La **gouvernance partagée** est une des conditions de réussite du développement du territoire. Le CLD souhaite rappeler la nécessité de créer un environnement favorable à la mutualisation et à la coopération entre les acteurs.

**A l'issue de l'ensemble de ces réunions, le CLD est favorable à cet avenant mais émet quelques réserves.**

Globalement, il approuve la réaffirmation du lien entre SCOT et CDRA ainsi que le recentrage du CDRA sur des actions prioritaires structurantes (pôles urbains et déplacements doux) mais regrette que ce soit au détriment d'actions dans les domaines du social, de l'économie et de l'agriculture.

#### **- Culture, tourisme et patrimoine :**

Le CLD tient à souligner l'importance de donner du sens à notre territoire et de le doter d'une identité culturelle et patrimoniale forte. Un certain nombre d'initiatives culturelles sont financées dans le cadre du CDRA. Elles mériteraient de se structurer et de s'organiser. Une offre culturelle construite à l'échelle du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné permettrait de lui donner une lisibilité et une identité. Il pourrait ainsi être intéressant de commencer par proposer chaque année une programmation / un agenda des événements culturels du territoire.

Il est essentiel pour le développement de la Boucle du Rhône en Dauphiné que soient soutenus le tourisme, la culture et le patrimoine : c'est ce qui donne un lien et une réalité au territoire. De plus, cela constitue un atout économique majeur. La communication et la valorisation touristique doivent être communes, transversales et partagées afin de renforcer l'attractivité de notre territoire.

#### **- Social et services :**

C'est l'un des 4 piliers du développement durable, pourtant il est trop souvent oublié dans nos actions de développement territorial.

Compte tenu de l'évolution de notre société, le développement social devrait être au cœur de toute nouvelle action. Il est plus que nécessaire de soutenir les structures d'insertion sociale et professionnelle, et d'encourager les services et les petits commerces de proximité (les inciter dans la pluridisciplinarité). Outre le fait de limiter les déplacements des habitants sur le territoire, c'est aussi un moyen de provoquer les rencontres et l'entraide entre les habitants du territoire : créer du lien social et des échanges.

Le CLD souhaite, à l'avenir, qu'un schéma de services soit réalisé à l'échelle du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné afin qu'un développement cohérent puisse être par la suite entrepris.

#### **- Mobilité et déplacements doux :**

La mise en place de l'Agence de Mobilité Nord Isère (AMNI) est une mesure majeure pour répondre à la problématique des déplacements individuels sur notre territoire. Le CLD approuve pleinement la création de cette agence et les priorités d'actions qui ont été établies pour l'année 2012 (covoiturage, plans de déplacements inter-entreprises, développement des modes doux et des schémas directeurs vélos/piétons, et l'écomobilité scolaire). Le CLD prépare, d'ailleurs, un forum sur la Mobilité qui aura lieu le 20 septembre prochain pour conforter l'action de l'AMNI.

Parallèlement, en matière de déplacements doux, des démarches fortes allant dans le sens de la volonté des élus doivent accompagner la création de cette agence. L'avenant peut être l'occasion de proposer des moyens et des actions concrètes telles que la mise en place de triporteurs et vélos à assistance électrique pour des acteurs en difficultés de déplacement.

Le CLD attire l'attention sur le besoin de cohérence des cheminements entre les frontières communales.

L'intérêt du projet ViaRhôna dans sa globalité est certain et à soutenir. Il permet d'engager un changement de comportement vis-à-vis des déplacements doux aussi bien au niveau des décideurs politiques que des citoyens. Conscient de l'intérêt pour le territoire d'un tel projet, il serait souhaitable que l'ensemble des acteurs soit consulté dans le cadre de la gouvernance partagée. En effet, sur notre territoire des problèmes importants de mise en oeuvre sont relevés. Son développement engagé sur le territoire est remis en cause par le manque de concertation avec l'ensemble des acteurs locaux. Il est souhaitable et dans l'intérêt général que l'ensemble des partenaires locaux (notamment les agriculteurs) soit associé le plus en amont possible à la démarche, afin que le projet aboutisse et soit partagé. De plus, le tracé choisi sur notre territoire ne nous semble pas correspondre à la définition de la ViaRhôna mais plus à celui des boucles secondaires. L'itinéraire de la ViaRhôna doit suivre au plus près le fleuve sur l'ensemble du territoire de la Boucle du Rhône en Dauphiné et l'utilisation de chemins partagés doit être très limitée. Toutefois, le CLD approuve les choix de privilégier les voies vertes et les circuits en site propre plutôt que l'utilisation des routes départementales (tel que c'était initialement prévu).

#### **- Commerces et pôles urbains**

Il semble nécessaire de rappeler l'aberration à la fois de créer toujours plus de zones commerciales extérieures aux centre-bourgs et en même temps de soutenir les petits commerces pour qu'ils ne disparaissent pas des cœurs de villages.

La formulation d'un DAC (Document d'Aménagement Commercial) pour accompagner le SCOT de notre territoire devrait permettre de limiter le développement de nouvelles zones sans mise en cohérence avec les communes voisines.

#### **- Activité économique :**

Le développement économique est primordial pour notre projet de territoire. Des savoir-faire locaux, telle que l'exploitation de la lauze, disparaissent alors qu'ils constituent une richesse pour le territoire. Ils doivent être encouragés et soutenus.

Créer de l'activité dans le territoire répond également à la problématique des déplacements et permet de les limiter. C'est aussi un moyen pour encourager les filières de formation des jeunes du territoire.

#### **- Equipements exemplaires :**

Le CLD est favorable à la création de bâtiments exemplaires avec une faible consommation d'énergie. Cependant, il souligne l'importance d'encourager la rénovation et la réhabilitation d'anciens bâtiments et de ne pas limiter les projets aux constructions neuves consommatrices d'espace. Cette action ne doit pas restreindre les projets en fonction du label « HQE » ou « BBC » qu'ils obtiendront, c'est le différentiel entre avant et après rénovation qui montrera l'exemplarité d'un projet.